

---

---

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS NORDIQUES ET MINIERS**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet Dumont – Exploitation d'un gisement de nickel  
sur le territoire de la municipalité de canton de Launay  
par Royal Nickel Corporation**

**Dossier 3211-16-008**

**Le 17 mars 2013**

*Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs*

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet Dumont – Exploitation d'un gisement de nickel par Royal Nickel Corporation (RNC) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-12-14	Réception de l'avis de projet et de la tarification
2012-01-04	Réception d'informations supplémentaires demandées le 20 décembre 2011
2012-01-23	Délivrance de la directive
2012-11-29	Réception de l'étude d'impact (version préliminaire)
2012-11-29 au 2013-02-28	Consultation auprès des ministères et organismes
2012-03-11	Transmission du document de questions et commentaires (QC)
2012-05-13	Transmission d'un addenda au QC relatif au transport
2013-08-06	Réception des réponses aux QC du 11 mars 2013, volume 1
2013-11-14	Réception des réponses aux QC du 11 mars 2013, volume 2
2013-11-14	Réception de la caractérisation des sols de surface
2013-08-21 au 2014-01-07	Consultation auprès des ministères et organismes sur les réponses des volumes 1 et 2
2013-12-20	Transmission du document 2 <sup>e</sup> série de QC relative aux volumes 1 et 2
2014-01-24	Réception des réponses à la 2 <sup>e</sup> série de QC
2014-01-28 au 2014-02-20	Consultation auprès des ministères et organismes

2014-02-26	Transmission du document 3 <sup>e</sup> série de QC relatif principalement aux modélisations sonore et atmosphérique
2014-03-17	Réception des réponses à la 3 <sup>e</sup> série de QC

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

L'initiateur de projet projette d'exploiter à ciel ouvert un gisement nickélicifère à faible teneur (0,27 % de nickel) et à fort tonnage (1 180 Mt de minerai), le projet Dumont, dans un secteur rural situé entre les agglomérations de Launay et Villemontel, à environ 25 km à l'ouest de la ville d'Amos. La plus proche résidence est située le long de la route 111, à 770 m de la fosse projetée.

Le projet prévoit la construction d'une usine de traitement de minerai (concentrateur) ayant une capacité initiale de 52 500 tonnes par jour (t/j), capacité qui sera augmentée à 105 000 t/j à partir de l'an 5 de l'exploitation. La durée de vie prévue de la mine est d'environ 34 ans après une période de construction de deux années.

Toutefois, l'extraction du mort terrain, des stériles et du minerai devrait être complétée à l'an 21 de la mine. Pour ce faire, le rythme d'extraction sera croissant jusqu'à l'an 10 pour atteindre un taux moyen d'extraction de 401 000 t/j. Une fois complètement minée, la fosse mesurera approximativement 4,9 km de longueur par 1,4 km de largeur et aura une profondeur maximale approximative de 560 m.

Ce plan de minage accéléré, en plus de garantir l'approvisionnement de l'usine, permettra à compter de la 20<sup>e</sup> année, de déposer dans la fosse près de 10 % des stériles produits et, plus de 40 % des résidus miniers.

L'empreinte globale du projet Dumont est estimée à 47 km<sup>2</sup> pour une perte de milieux humides de 25,4 km<sup>2</sup> et d'habitat aquatique de 0,3 km<sup>2</sup>.

Le projet Dumont nécessite un investissement de 1,2 G\$ pour les cinq premières années et de 0,9 G\$ pour les années subséquentes. Il est prévu la création de plus de 1 300 emplois pendant la période de construction et de plus de 500 emplois directs pendant l'exploitation.

## 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEFP, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (aspect sociologique);
- la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers (volet risques technologiques);
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (volets : émissions atmosphériques et bruit de source fixe et bruit routier);

- la Direction générale du développement des opérations régionales, Secteur Faune;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- le Bureau des changements climatiques;
- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le Service de l'aménagement et des eaux souterraines de la Direction des politiques de l'eau;
- le Service de l'expertise en biodiversité de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (volets : espèces floristiques menacées ou vulnérables, milieux humides et espèces exotiques envahissantes);
- le Service des avis et des expertises de la Direction du suivi de l'état de l'environnement (volets : milieu récepteur air et milieu récepteur eau);
- le Service des lieux contaminés et des matières dangereuses de la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- le Service des matières résiduelles de la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- Le Service du programme de réduction des rejets industriels de la Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés;
- le Services des eaux industrielles de la Direction des politiques de l'eau (volets : eau de surface et de procédé et vibration et bruit lors de sautage);
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère des Ressources naturelles;
- le ministère des Transports du Québec;
- le Secrétariat aux Affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social - Volume 1- Rapport principal*, par GENIVAR, novembre 2012, 830 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 2 – Partie 1 – Annexes 1 à 8*, par GENIVAR, novembre 2012, 688 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 2 – Partie 2 – Annexes 9 à 21*, par GENIVAR, novembre 2012, 742 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 3 – Annexe 22 – Modélisation de la dispersion atmosphérique des composés particuliers dans l'air ambiant*, par GENIVAR, novembre 2012, 152 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 4 – Annexe 23 – Étude sonore*, par GENIVAR, novembre 2012, 180 pages;

- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 5 – Annexe 24 – Évaluation des impacts des vibrations et des surpressions d'air*, par GENIVAR, novembre 2012, 72 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Volume 6 – Annexe 25 – Étude hydrogéologique*, par GENIVAR, novembre 2012, 476 pages;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec reçus le 11 mars 2013 - Volume 1*, par GENIVAR, juillet 2013, 252 pages et 21 annexes;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec reçus le 11 mars 2013 - Volume 2*, par GENIVAR, novembre 2013, 114 pages et 11 annexes;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Caractérisation des sols de surface – Propriété de Royal Nickel Corporation – Abitibi (Québec)*, par GENIVAR, novembre 2013, 27 pages, 2 tableaux, 1 carte et 3 annexes;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Réponses à la 2<sup>e</sup> série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec reçus le 20 décembre 2013*, par WSP Canada Inc., janvier 2014, 98 pages et 11 annexes;
- ROYAL NICKEL CORPORATION. *Projet Dumont - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social – Réponses à la 3<sup>e</sup> série de questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec reçus en janvier 2014*, [sic], par WSP Canada Inc., mars 2014, 51 pages et 7 annexes;
- Lettre de M. Pierre-Philippe Dupont, de Royal Nickel Corporation, à M<sup>me</sup> Marthe Côté, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 14 mars 2014, concernant l'engagement à développer et à déposer au plus tard le 14 avril 2014 des mesures d'atténuation supplémentaires, en lien avec la qualité de l'atmosphère, 1 page.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond dans l'ensemble de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée de janvier 2012, étant donné que RNC s'est engagée par lettre à :

Développer des mesures d'atténuation supplémentaires, particulièrement pour les sautages, afin de s'assurer du respect des normes du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (c. Q-2, r. 4.1) et des critères du MDDEFP dont l'efficacité sera démontrée par modélisations;

Déposer ces nouvelles mesures et modélisations avant la séance d'information, soit au plus tard le 14 avril 2014.

De plus, RNC s'est engagée à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

### **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée contient assez d'information pour donner un avis favorable sur la recevabilité, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



**Marthe Côté**, M. ATDR

Coordonnatrice aux projets miniers

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers

